

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 2 février 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Le conseil maritime ultra-marin du bassin Antilles en séance plénière au Gosier

Ce mardi 6 février, les préfets de la Martinique et de la Guadeloupe présideront le conseil maritime ultramarin du bassin Antilles, à la résidence départementale du Gosier. Un point-presse est prévu :

Mardi 6 février, à 12h à la résidence départementale au Gosier

Le conseil maritime ultra-marin du bassin Antilles comprend 80 membres parmi lesquels on retrouve les représentants de l'État et des collectivités territoriales, les acteurs économiques et les organisations syndicales de salariés, les associations de protection de l'environnement et les usagers de la mer ainsi que les personnalités qualifiées.

Ce conseil maritime a une double vocation :

- > émettre des recommandations sur tous les sujets ayant trait à la mer et au littoral ;
- > élaborer un document stratégique de bassin, qui sera la déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Ce sont essentiellement les travaux menés sur ce document stratégique de bassin qui seront présentés mardi : ce travail de longue haleine permettra à terme de proposer un plan d'actions à l'échelle du bassin Antilles sur toutes les thématiques littorales et maritimes.

Cette gouvernance de la mer et du littoral, à une échelle supra-régionale, est tout à fait nouvelle et doit permettre de porter l'ambition de la France en matière de politique maritime intégrée outre-mer.

A ce titre, le directeur par intérim de la délégation nationale pour la mer et le littoral sera également présent pour évoquer les enjeux nationaux et donner la feuille de route du gouvernement.

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle communication@guadeloupe.pref.gouv.fr 0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux





